REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21060128200036

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Commune COMMUNE DE SAINT PAUL DE VENCE

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE ST LAURENT DU VAR

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET: SERVICE ANNEXE ASSAINISSEMENT (2)

ANNEE 2017

⁽¹⁾ Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M, 4, M, 41, M, 42, M, 43, M, 44 ou M, 49, m, 49, m, 40, m, 41, M, 42, M, 43, M, 44, M, 49, M, 49, M, 49, M, 41, M, 42, M, 43, M, 44, M, 41, M, 42, M, 43, M, 44, M, 49, M, 41, M, 41, M, 42, M, 41, M, 41, M, 42, M, 43, M, 44, M, 49, M, 41, M,

⁽²⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe

Sommaire

I - Informations générales	
Modalités de vote du budget	3
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10
III - Vote du budget	
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17
IV - Annexes	
A - Eléments du bilan	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	25
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	27
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	28
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	29
A3.2 - Etalement des provisions	30
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	31
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	32
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	33
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	34
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	35
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	36
A6 - Etat des charges transférées	37
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	38
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	39
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	40
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	41
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	42
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	43
B1.7 - Etat des engagements reçus	44
B2,1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	45
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	46 47
C - Autres éléments d'informations	7/
C1.1 - Etat du personnel	40
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	48
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	50 51
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	52
D - Arrêté et signatures	32
D - Aπêté et signatures	53
	33

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L, 2224-6 du CGCT, Ils n'existent qu'en M, 49

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant

⁽²⁾ Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L., 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L., 5211-36 du CGCT, art. L., 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics

⁽³⁾ Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale

I – INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (3) budgétaires
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.
- V Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article »
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- (4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

Ш

(si solde positif)

195 007,68

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

	V	UE D'ENSEMBLE		A1
		EXPLOITATION	-	
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASI D'EXPLOITATIO	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	598 063,40		687 250,00
p =====	+	+	+	
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00		0,00
O R	002 RESULTAT D'EXPLOITATION	(si déficit)	(si excédent)	
T S	REPORTE (2)	89 186,60		0,00
	=	=	=	
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	687 250,00		687 250,00
		687 250,00		687 250,00
		· ·	RECETTES DE LASE D'INVESTISSEME	ECTION
V O T E		INVESTISSEMENT DEPENSES DE LA SECTION	-	ECTION
0 T	(3) CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y	INVESTISSEMENT DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-	ECTION ENT
0 T	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	INVESTISSEMENT DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 284 926,62	D'INVESTISSEME	ECTION ENT

D'INVESTISSEMENT (3)	284 926,62	284 926,62
	TOTAL	

(si solde négatif)

0,00

TOTAL DU BUDGET (3)	972 176,62	972 176,62
---------------------	------------	------------

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats

001 SOLDE D'EXECUTION DE LA

SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)

TOTAL DE LA SECTION

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des

engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	l II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	459 191,80	0,00	499 149,54	499 149,54	499 149,54
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
To	otal des dépenses de gestion des services	459 191,80	0,00	504 149,54	504 149,54	504 149,54
66	Charges financières	17 717,04	0,00	3 994,92	3 994,92	3 994,92
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00	MA KAN KAN KAN	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	LISON TO GUE SEA	0,00	0,00	0,00
Tot	al des dépenses réelles d'exploitation	476 908,84	0,00	508 144,46	508 144,46	508 144,46
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	89 918,94		89 918,94	89 918,94	89 918,94
043	Opérat ^e ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tot	al des dépenses d'ordre d'exploitation	89 918,94	The or fire all a	89 918,94	89 918,94	89 918,94
	TOTAL	566 827,78	0,00	598 063,40	598 063,40	598 063,40

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 89 186,60

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 687 250,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	438 289,34	0,00	687 250,00	687 250,00	687 250,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ī	otal des recettes de gestion des services	438 289,34	0,00	687 250,00	687 250,00	687 250,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	00,00	0,00
77	Produits exceptionnels	200 000,00	00,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
To	otal des recettes réelles d'exploitation	638 289,34	0,00	687 250,00	687 250,00	687 250,00
042	Opérat ^e ordre transfert entre sections (6)	0,00	PLUCK STATE	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	10000000000000000000000000000000000000	0,00	0,00	0,00
То	tal des recettes d'ordre d'exploitation	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	638 289,34	0,00	687 250,00	687 250,00	687 250,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00 =

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 687 250,00

Pour information:

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION	89 918,94
D'INVESTISSEMENT (8)	·

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M 49
- (6) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	80 000,00	0,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	271 000,00	0,00	200 108,87	200 108,87	200 108,87
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	351 000,00	0,00	275 108,87	275 108,87	275 108,87
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	7 115,92	0,00	9 817,75	9 817,75	9 817,75
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	00,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	7 115,92	0,00	9 817,75	9 817,75	9 817,75
45	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	l des dépenses réelles d'investissement	358 115,92	0,00	284 926,62	284 926,62	284 926,62
040	Opérat ^e ordre transfert entre sections (4)	0,00	STORES	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	l des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	358 115,92	0,00	284 926,62	284 926,62	284 926,62

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)		
	Ħ	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	284 926,62	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0.00	0.00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	173 528,50	0,00	0.00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	173 528,50	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	20 868,13	0,00	0,00	0.00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0.00	0,00	0,00
	Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	al des recettes réelles d'investissement	194 396,63	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00	A DATE OF THE REAL PROPERTY.	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	89 918,94		89 918,94	89 918,94	89 918,94
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	Total des recettes d'ordre d'investissement			89 918,94	89 918,94	89 918,94
	TOTAL		0,00	89 918,94	89 918,94	89 918,94

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	195 007,68
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	284 926,62

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	89 918,94
--	-----------

- (1) cf. Modalités de vote l
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles
- (4) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043
- (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7)
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10
- (8) Solde de l'opération DE 023+ DE 042 RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	499 149,54	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	499 149,54
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00		5 000,00
66	Charges financières	3 994,92	0,00	3 994,92
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	89 918,94	89 918,94
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement	HERMAN BUSH BEN	0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	508 144,46	89 918,94	598 063,40

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	89 186,60
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	687 250.00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	9 817,75	0,00	9 817,75
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	75 000,00	0,00	75 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	200 108,87	0,00	200 108,87
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	284 926,62	0,00	284 926,62

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	284 926,62

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires

⁽²⁾ Voir liste des opérations d'ordre

⁽³⁾ Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

⁽⁴⁾ Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

⁽⁵⁾ Si la régie applique le régime des provisions budgétaires:

⁽⁶⁾ Hors chapitres « opérations d'équipement »

⁽⁷⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	ll ll
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00	I SWITT IS WELL TO	0,00
60	Achats et variation des stocks (3)	· 医等别 电影影响	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	687 250,00		687 250,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0.00	TO HE WATER THE TENTON	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0.00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation - Total 687 250,00 0,00 687 250,00			

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		
	0,00	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 687 250,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		66 207,69	66 207,69
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		23 711,25	23 711,25
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	89 918,94	89 918,94

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	195 007,68
	790
AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
	/E
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	284 926,62

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires
- (2) Voir liste des opérations d'ordre
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures)
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7)
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap /	Libellé (1)	Pour mémoire	Propositions	Vote (4)
art (1)		budget précédent (2)	nouvelles (3)	
011	Charges à caractère général (5) (6)	459 191,80	499 149,54	499 149,54
61523	Entretien, réparations réseaux	0,00	20 470,49	20 470,49
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	10 000,00	1 500,00	1 500,00
6226	Honoraires	27 000,00	20 000,00	20 000,00
6288	Autres	422 191,80	457 179,05	457 179,05
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	5 000,00	5 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	5 000,00	5 000,00
TOTAL	= DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)	459 191,80	504 149,54	504 149,54
66	Charges financières (b) (8)	17 717,04	3 994,92	3 994,92
66111	Intérêts réglés à l'échéance	8 885,74	4 814,64	4 814,64
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-168,70	-819,72	-819,72
6682	Indemnité de réaménagement d'emprunt	9 000,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f	476 908,84	508 144,46	508 144,46
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	89 918,94	89 918,94	89 918,94
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	66 207,69	66 207,69	66 207,69
6812	Dot. amort. Charges exploit. à répartir	23 711,25	23 711,25	23 711,25
TOTAL D	ES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	89 918,94	89 918,94	89 918,94
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	89 918,94	89 918,94	89 918,94
	DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE Total des opérations réelles et d'ordre)	566 827,78	598 063,40	598 063,40

	т-
RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	89 186,60
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	687 250,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)			
Montant des ICNE de l'exercice	1 777,34		
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	2 597,06		
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-819,72		

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement
- (2) Cf Modalités de vote I
- (3) Hors restes à réaliser
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M, 41,
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M, 43 et en M, 44
- (8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers...
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M 49
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = R1 040.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	438 289,34	687 250,00	687 250,00
704	Travaux	0,00	10 000,00	10 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	438 289,34	677 250,00	677 250,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	438 289,34	687 250,00	687 250,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	200 000,00	0,00	0.00
774	Subventions exceptionnelles	200 000,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	638 289,34	687 250,00	687 250,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	638 289,34	687 250,00	687 250,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=8
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	687 250,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie
- (2) Cf Modalités de vote l
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles
- (5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M 41, M 43 et M 44
- (7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de liers et aux dépréciations des comptes financiers
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043
- (9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	80 000,00	75 000,00	75 000,00
2031	Frais d'études	80 000,00	75 000,00	75 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations regues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	271 000,00	200 108,87	200 108,87
2315	Installat°, matériel et outillage techni	271 000,00	200 108,87	200 108,87
	Total des dépenses d'équipement	351 000,00	275 108,87	275 108,87
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	7 115,92	9 817,75	9 817,75
1641	Emprunts en euros	7 115,92	9 817,75	9 817,75
18	Compte de liaison : affectatº (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^e et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	7 115,92	9 817,75	9 817,75
Tota	des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	358 115,92	284 926,62	284 926,62
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	358 115,92	284 926,62	284 926,62

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
W collection	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	284 926,62

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote I

⁽³⁾ Hors restes à réaliser

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

⁽⁵⁾ Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement

⁽⁶⁾ Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁷⁾ Cf, définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

⁽⁸⁾ Le compte 15,...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires

⁽⁹⁾ Cf_i définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041_i

⁽¹⁰⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	173 528,50	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	173 528,50	00,0	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	173 528,50	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	20 868,13	0,00	0,00
10222	FCTVA	20 868,13	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^e et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	20 868,13	0,00	0,00
Tota	l des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	194 396,63	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	89 918,94	89 918,94	89 918,94
281411	Bâtiments exploitation sur sol d'autrui	3 369,23	3 369,23	3 369,23
281531	Réseaux d'adduction d'eau	1 208,23	1 208,23	1 208,23
281532	Réseaux d'assainissement	61 630,23	61 630,23	61 630,23
4818	Charges à étaler	23 711,25	23 711,25	23 711,25
TOTAL DES PRE	LEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	89 918,94	89 918,94	89 918,94
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	89 918,94	89 918,94	89 918,94
	RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	284 315,57	89 918,94	89 918,94

	Т
RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9	195 007,68
	無日
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	284 926,62

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comples appliqué par la régie,

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote I

⁽³⁾ Hors restes à réaliser

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

⁽⁵⁾ Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁶⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DE 042

⁽⁷⁾ Le compte 15, 2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires

⁽⁸⁾ Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041

⁽⁹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE LA DETTE DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

	Date de la			Montant des rem		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisė au 01/01/N	Montant des tirages N-1	intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dú au 01/01/N
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						her la mar
51932 Lignes de trésorerie lièes à un emprunt						
5194 Billets de trèsorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Girculaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

⁽²⁾ Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorene ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorene sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe delibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

⁽³⁾ Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de tresorerie pour lesquels les interêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de tresorerie pour lesquels les interêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

					NATURE DE Emprunts e		origine du contra							
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérèt (3)	Index (4)	Taux Niveau de taux (5)	initial Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gone d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					179 596,05							THE C		
1641 Emprunts en euros (total)				apic shine	179 596,05			5						
00600593395	CROAM PCA	10/08/2016		12/01/2017	179 596,05	F		2,230	2,364		S	x Echeance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (fotal)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					9,00			1200						
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00						4			
Total général			6 8 22		179 596,05			1						

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, T autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser-
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

						Emprunts	s et dettes au 01/01	I/N				
							Taux d'intéret					
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dù au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intéret à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas êchêant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		179 596,05					9 817,75	4 814,64	0,00	1 777,34
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		179 596,05					9 817,75	4 814,64	0,00	1 777,34
00600593395		0,00	A-1	179 596,05	15,00	F		2,364	9 817,75	4 81 4, 64	0,00	1 777,34
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00				TEL	0,00	0,00	0,00	8,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00		19		4	0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)	W. B. Be	0,00	15 A 1	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00			District the same		00,0	0,00	0,00	0,00
1682 Bons á moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général	1955 F 152	0,00		179 596,05	9339	-		II N	9 817,75	4 814,64	0,00	1 777,34

⁽⁹⁾ S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prevue pour l'exercice correspondant au ventable endettement.

⁽¹⁰⁾ Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de complèter le tableau « détail des opérations de couverture ».

⁽¹¹⁾ Categorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

- (12) Type de taux d'Intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)
- (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au tître du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 769.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

		/ 110 110	ANTITION						THE PARTY OF THE					
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme préteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifièes	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture èventu- elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérets à payer au cours de l'exercice (10)	Intérets à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant du
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00					ALC: NO	0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)		10 18 1						434						
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)										- MB				al ii
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00	WI		0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00		1600	0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)				MEH			Marail	1100						
TOTAL (E)		0,00	0,00		TIE!				0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)							THE SELF							
TOTAL (F)		0,00	0,00		3			Frank.	0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00			-	275		0,00		Take 1	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

⁽²⁾ Nominal montant emprunte à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

⁽³⁾ En cas de couverture partielle d'un emprunt, îndiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant du couvert et la part non couverte.

⁽⁴⁾ Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 il Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 il Ecart indice zone euro / 5 il écarts d'indices hors zone euro / 5 il écarts d'indices hors zone euro / 6 il autres indices.

⁽⁵⁾ Taux hors operation de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de pret sur toute la durée du contrat.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁷⁾ Coût de sortie indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

⁽⁸⁾ Montant, index ou formule.

⁽⁹⁾ Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture eventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

⁽¹⁰⁾ Indiquer les interets à payer au titre du contrat initial et comptabilises à l'article 66111 et des intérets eventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668

⁽¹¹⁾ Indiquer les interets à percevoir au titre du contrat d'echange et comptabilises au 768

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents Structure		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	1	0	0	euro Ü	(0)	
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunne</i> l)	Montant en euros	179 596,05	0,00	0,00	0,00	0,00	
,	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	10	
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'á 3 ; multiplicateur jusqu'á 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
cape	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	Ö	Ô	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Secolar St. 70
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits						0
(F) Autres types de structures	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

⁽¹⁾ Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après operations de couverture éventuelles

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

V													
	Emprunt couvert				Instrument de couverture								
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dù au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intèrets (4)	Montant des commissions diverses	Primes éve Primes payèes pour l'achat d'option	ntuelles Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00		E TO		0,00	0.00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00		San H	3732 TE	0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total	LEGIT TOP	0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert

⁽²⁾ Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addifion d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

⁽³⁾ Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnei, swaption)

⁽⁴⁾ Indiquer la periodicité de réglement des interêts : A l'annuelle, M : mensuelle, B l'bimestrielle, S : semestrielle, T l'trimestrielle, X : autre-

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

				1 210 1110 110 21						
	Effet de l'instrument de couverture									
I nstruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le	0.00	Taux pay	Taux payè		(7)	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)		
(Pour chaque lighe, indiquer le Référence de l'empruni numero de contrat) couvert		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c//68		Après opération de couverture	
ľaux fixe (total)			The latest			0,00	0,00			
l'aux variable simple (total)						0,00	0,00	IN PAGE		
ľaux complexe (total) (2)						0,00	0,00			
Total						0,00	0,00			

⁽⁵⁾ Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux...

⁽⁶⁾ Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget

⁽⁷⁾ A completer si l'instrument de couverture est un swap...

⁽⁸⁾ Categorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IO CB101 5077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivites territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A1.6

 ${\bf A1.6-AUTRES\ DETTES}$ (Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur	
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
		0	01/01/2000

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
	PROVISIO	NS ET DEPRECIA	ATIONS BUDGET	AIRES		
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00	THE PARTY OF THE	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00	No. of Street	0,00	0,00	0,00	0,00
	PROVISIONS	ET DEPRECIATION	ONS SEMI-BUDG	ETAIRES		
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00	RESIDENTIAL	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

⁽²⁾ Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSE	ES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES S ≃A + B	9 817,75	9 817,75
16 Empru	ints et dettes assimilées (A)	9 817,75	9 817,75
1631	Emprunts obligataires	0,00	00,00
1641	Emprunts en euros	9 817,75	9 817,75
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses	s et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	9 817,75	0,00	0,00	9 817,75

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes,

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance

⁽³⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent

⁽⁴⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETT	ES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	89 918,94	III 89 918,94
Ressour	ces propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0.00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
Ressour	ces propres internes de l'année (b) (3)	89 918,94	89 918,94
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
281411	Bâtiments exploitation sur sol d'autrui	3 369,23	3 369,23
281531	Réseaux d'adduction d'eau	1 208,23	1 208,23
281532	Réseaux d'assainissement	61 630,23	61 630,23
29	Dépréciation des immobilisations		
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481,	Charges à répartir plusieurs exercices		
4818	Charges à étaler	23 711,25	23 711,25
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	89 918,94	0,00	195 007,68	0,00	284 926,62

	Mo	ntant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1	9 817,75
Ressources propres disponibles	IV	284 926,62
Solde	V = IV – II (6)	275 108,87

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance

⁽³⁾ Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁴⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent

⁽⁵⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble

⁽⁶⁾ Indiquer le signe algébrique

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exerci	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Correspond au montant de la charge restant à amortir = $I \sim (II + III)$

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précèdent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés,
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation el profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de Pemprunt garanti	Organisme prëteur ou	Montant initial	Capital restant dù au 81/01/N	Durée rësi- duelle	hour.	Taux initial		Taux å la date de vote du budget (6)		(6)	Catégorie d'emprunt	t pouvant		ntie au cours de ercice		
	Année	Profil		chef de file			duelle	sements (2)	Taux (3)	Index (4)	Taux actua- riel (5)	Ташх (3)	Index (4)	Niveau de taux	(7)	modifier Pemprunt		En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00	
TOTAL GENERAL	0.00	16			0,00	0,00							25		et stells		0,00	0,00	

⁽¹⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (á préciser).

⁽²⁾ Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M | mensuelle ; B | bimestrielle ; S : semestrielle ; T | trimestrielle ; X | aufre

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V «variable simple ; C « comptexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de réference et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...)

⁽⁵⁾ Taux annuel, tous frais compris-

⁽⁶⁾ Taux hors operation de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget

⁽⁷⁾ Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IO CB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

⁽⁸⁾ Il s'agit des intérëts dus au titre du contrat înitial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérëts reglés à l'échéance » (intérêts décaisses).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur	en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	А	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	В	00,0
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	С	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	11	687 250,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	0,00
rait des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	

⁽¹⁾ Hors opérations visées par l'article L 2252-2 du CGCT

⁽²⁾ Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

⁽³⁾ Les garanties d'emprunt accordées au litre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Indiquer l'article d'imputation de la subvention
 Dénomination ou numéro éventuel de la subvention
 Objet pour lequel est versée la subvention

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	-
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

⁽¹⁾ Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

⁽²⁾ Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5

B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

COMMUNE DE SAINT PAUL DE VENCE - SERVICE ANNEXE ASSAINISSEMENT - BP - 2017

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	P1 6

B1.6 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice	
8017 Subve	ntions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00	
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00	
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00	
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00	
	TO:	TAL			0,00	0,00	0,00	

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Artide L 1611-3-2 du CGCT)

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remptie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie...

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

or	217 217 220 21707 OZINZITO 7.2000									
Année	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en	Périodicité	Créance en capital à	Créance en capital	Annuité reçue au			
d'origine			années		l'origine	01/01/N	cours de l'exercice			
8027 Subve	ntions à recevoir par annuités (annuit	tés restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00			
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00			
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00			
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00			
	Т	OTAL	0,00	0,00	0,00					

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

⁽¹⁾ Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

⁽²⁾ Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

⁽³⁾ Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions
- (3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS Á TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 00,0 00,0 00,0
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire nº NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

⁽²⁾ Catégories : A, B ou C

⁽³⁾ Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps comptet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non comptet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

⁽⁴⁾ Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80

⁽⁵⁾ Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » règis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 - FTAT DU PERSONNEL ALI 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION (3)		CONTRAT					
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)				
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00						
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00						
TOTAL GENERAL				0,00						

- (1) CATEGORIES: A. B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif TECH : Technique URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social. MS : Médico-social. MT : Médico-technique.

SP : Sportif. CULT : Culturel ANIM : Animation

PM : Police

OTR: Missions non rattachables à une filière

- (3) REMUNERATION . Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT: Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiee)
 3-à" article 3, 1er alinéa: accroissement temporaire d'activité.
 3-b article 3, 2eme alinéa: accroissement saisonnier d'activité.

 - remplacement d'un fonctionnaire autorise à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)

 - 3-2 vacance terriporare d'un emploi
 3-3-1° absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

 - 3-3-2" emplois du niveau de la categorie. A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3" emplois du niveau de la categorie. A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3" emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composes de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4" emplois a temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composes de communes de moins de 2001, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-5-5" emplois des communes de moins de 2001 habitants et des groupements de communes de moins de 2001 habitants et des groupements de communes de moins de 2001 habitants dont la creation ou la suppression depend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de perimetre ou de suppression d'un service public.
 - 3-4 article 21 de la loi n° 2012-347 contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel
 - 38 article 38 travailleurs handicapés catégorie C 47 article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

 - 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets
 - 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus:
 - A autres (preciser)
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT	C1.2
EMPLOYE PAR LA REGIE	

C1.2 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVUA L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	00,00

⁽¹⁾ Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

⁽¹⁾ Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement

⁽²⁾ Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif),

⁽³⁾ Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, iii)

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

AR PREFECTURE		
06-210601 £@MMUNE DESAINT PAUL DE VENC E - 06 - SERVICE ANNEXE ASSAINISSEMENT	BP	2017
Regul 1: 27,/04,/2017 IV ANNEXES	IV	
ARRETE ET SIGNATURES	D	

Présenté par le Maire, A Saint-Paul-De-Vence, le 11/04/2017 Le Maire,

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire. A Saint-Paul-De-Vence, le 11/04/2017

Les membres du Conseil Municipal,

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

27

که

24

VOTES: Pour: 2

Contre: 1
Abstention: 2

Date de convocation : 04/04/2017

LE CHAPELAIN Joseph, Maire	The
BISCROMA Pascal	V
BOUKADIDA Fethi	A
CAMILLA Jean-Pierre	7.06
CAPARROS - CHARENSOL Sophie	I Charensol
CAUVIN Edith Procuration à J. LE CHAPELAIN	J4
CHEVALIER Frank	JAM
CHRIST Véronique	
COLLET Sylvie	2007
DALMASSO Sandrine	almass >
DELORD Jean-Michel	
ESCOLANO - LOCARD Alizée	4
FAUST - TOBIASSE Catherine	

	AR PREFECTURE			
006-2	THE PAUL DE VENO	- 06 - SERVICE ANNEXE ASSAINISSEMENT	BP	2017
Regu	le 27/04/2017	ANNEXES	IV	1
	ARRETE ET SIGNATURES			

GASTAUD Nadine	Majas
GUIGONNET Nadine	Att.
HARTMANN Laurence	& Walterde.
PADELLINI Vincent	thellin
ROUX François	muly.
SOUMBOU Patrick	Que/S
STACCINI Pascal Rocuration à JP Camilla	7:0
TERREMATTE David Rocuration à S. Charensol	Collegenol
VADO Alain	de
VINCENT Eliane	Jon Jon
VOISIN Céline Rocuration à S. Dalmasso	2 almass
ISSAGARRE Christophe	Con C
HOUZE Catherine	Offane-
BURGER Gabriel	AL

Certifié e	exécutoire par le	Maire, con	mpte tenu de l	a transmiss	ion en préf	ecture, I	le	et de la publication l	e ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
------------	-------------------	------------	----------------	-------------	-------------	-----------	----	------------------------	---------------------------

A Saint-Paul-De-Vence, le 11/04/2017